



# JUDO-CLUB POLLIAT-ATTIGNAT

Eveil Gym, Eveil Judo, Judo, Gym-musculation, Pilates, Fitness  
Arts martiaux et sports de combats

N° d'agrément Jeunesse et Sport : 014201 / N° enregistrement préfecture : 0012010446

## Règlement intérieur

### 1/ Les lieux

L'accès au dojo se fera uniquement par les vestiaires.

Pour des raisons d'hygiène, les déplacements entre les vestiaires et le dojo se feront avec des chaussures adaptées, réservés à cet usage (changement de chaussure obligatoire).

Les parents ne sont pas admis dans le dojo pendant les cours.

### 2/ Les horaires

Les enfants doivent être présents et changés dans les vestiaires 5 minutes avant le début des cours. Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'aux vestiaires et doivent venir les récupérer au même endroit. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à ce que le professeur vienne le chercher dans le vestiaire et à partir du moment où il le ramène. Le Judo Club Polliat décline toute responsabilité en dehors des cours, à partir du moment où les enfants ne sont plus dans le dojo.

En cas de retard de votre part, prévenez rapidement le professeur pour que votre enfant ne reste pas seul.

### 3/ Hygiène et sécurité

Les enfants ne viennent pas en kimono mais se changent dans les vestiaires. Le kimono doit être propre.

Les ongles des mains et des pieds sont coupés et propres. Le port des bijoux est dangereux pour la pratique du Judo, ceux-ci doivent donc être retirés avant l'accès au dojo. Les cheveux longs doivent être attachés. Les bonbons et chewing-gum sont interdits sur le tapis.

### 4/ Renseignements et informations

Les professeurs seront à votre disposition avant le premier cours (les professeurs seront présents, 10 minutes avant le début du premier cours de la journée) et à la fin du dernier pour répondre à vos interrogations. Des tableaux d'affichage sont mis en place afin de vous transmettre les informations importantes.

### 5/ Participation au cours

L'accès aux entraînements est conditionné au paiement de la cotisation et à la présentation d'un certificat médical pour la saison en cours. Les personnes n'ayant pas régularisés leur dossier d'adhésion pourront se voir refuser l'accès au dojo en attendant la mise à jour de celui-ci. Au-delà de la séance d'essai, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de dépôt de chèques de caution en attente de coupons sport ou chèques vacances, ceux-ci devront être remis avant le 31/12, faute de quoi les chèques de caution seront encaissés.

L'adhésion au Judo Club Polliat sous entend la participation aux assemblées générales et diverses réunions qui pourraient être organisées par le club.

### 6/ Cas non prévu par ce règlement

**Le Comité Directeur du Judo Club Polliat statuera sur tous les cas non prévus par ce règlement.**

Adresse correspondance : Chez le Président : Jérôme PERRIN 1027 Route de Mézériat 01310 POLLIAT	Siège social : En Mairie - 01310 POLLIAT Site Internet : <a href="https://www.judoclubpolliat.fr">https://www.judoclubpolliat.fr</a> Mail : <a href="mailto:judoclub.polliat@gmail.com">judoclub.polliat@gmail.com</a>
--	--